



**GUICHET UNIQUE**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION 11 - 17 ANS 2023 2024**  
**ACTIVITES SERVICE ANIMATION JEUNESSE :**



Centre Ados (11-17ans) des Colonne, des Semboules et CLJ Plage (détail page 6)  
Clubs Ados (11-14 ans) sorties escapades et découverte (détail page 7)

Le dossier doit être renseigné et transmis en amont de chaque période d'inscription (détail page 6)

**ENFANT :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Mail : .....@..... Portable : .....  
Date de naissance : ..... Age : ..... Etablissement scolaire, classe : .....

**PARENTS :**

**Responsable 1 :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : / /  
Lieu de naissance : .....  
Tèl domicile : .....  
Tèl portable : .....  
Mail : .....@.....  
Activité professionnelle :  
 En activité : nom de l'employeur .....  
 En cours de recherche d'emploi  
 Sans profession  
 Autres : .....

**Responsable 2 :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : / /  
Lieu de naissance : .....  
Tèl domicile : .....  
Tèl portable : .....  
Mail : .....@.....  
Activité professionnelle :  
 En activité : nom de l'employeur .....  
 En cours de recherche d'emploi  
 Sans profession  
 Autres : .....

**REGIME D'APPARTENANCE :**

Régime général de la sécurité sociale  Personnel de compagnie maritime  Autre : .....

Situation familiale actuelle :  Marié  Célibataire  Divorcé  Séparé  Vie maritale  Pacsé  Veuf(ve)  
En cas de divorce ou séparation, merci d'indiquer le nom et prénom du nouveau conjoint : .....

Organisme versant les allocations familiales :  CAF des Alpes Maritime N° Allocataire : .....  
 Autre (nom de l'organisme) ..... Nombre d'enfants à charge : .....

Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal (aux)  
.....

**Les dossiers sont à remettre** au Guichet Unique

**Je certifie** l'exactitude des renseignements portés sur ce document,

**Je m'engage** à communiquer tout changement relatif à ces renseignements auprès du Guichet Unique,

**J'accepte les conditions** du règlement intérieur à consulter sur le site du Guichet Unique/documents téléchargeables/Règlement intérieur ados.

**J'autorise** les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.

Fait à Antibes, le :

Signature des responsables légaux :

## CONTACTS DE L'ENFANT

**PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER LE MINEUR** (en dehors du Responsable 1 et du Responsable 2, à ce titre, une pièce d'identité pourra alors être demandé).

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand-mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

**PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE** (vous avez l'obligation de renseigner une personne à contacter en cas d'urgence en dehors du responsable 1 et du responsable 2)

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand-mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

### **IMPORTANT**

**Dans le cas où l'enfant ne doit pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales.**

## PIECES A FOURNIR

- Fiche Sanitaire de liaison ci-jointe.
  - Attestation de réussite au **test d'aisance aquatique obligatoire** pour le CLJ PLAGE et le Centre Ados.
  - Le carnet de santé (photocopie des pages de vaccinations obligatoires).
  - Attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire.
  - Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent, pour les non-salariés un justificatif d'activité professionnelle (extrait du registre du commerce récent, déclaration URSAAF -6 mois...).
  - Pour les allocataires CAF transmettre la notification du Quotient Familial (QF).
- Pour les personnes ne fournissant pas de QF, transmettre la photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition + les prestations familiales (si plusieurs enfants).
- Important : Si aucun document justificatif de vos revenus n'est transmis au service, le tarif maximum sera appliqué à vos réservations.**

## DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE DE SANTE : PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires : les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie, etc) ; les enfants qui ont besoin d'un régime alimentaire et/ou de prendre régulièrement des médicaments, les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence. Dans ces cas précis, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte. Si vous êtes concerné, merci d'adresser un courrier sous pli cacheté indiquant le(s) nom(s), prénom(s), l'établissement scolaire et la mention « confidentiel » au Service de la Santé Scolaire, Le Richelieu 16, Boulevard Foch, 06600 Antibes.

Je joins au dossier un pli confidentiel :

Attention : Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I.

**1) Autorisation pour les sorties organisées :**

**J'autorise** mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, club Ados et CLJ).

**Je n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, club Ados et CLJ).

**2) Autorisation d'arrivée et de départ des centres d'accueil :**

**Je viens chercher** mon enfant à l'accueil du centre Ados, club Ados et CLJ Plage ou autorise les personnes mentionnées dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ».

**J'autorise** mon enfant à **arriver seul(e)** au centre Ados, club Ados et CLJ Plage **et à repartir seul(e)** à la fin des activités.

**Particularités complémentaires à remplir :**

**J'autorise** mon enfant à quitter seul le site dans le cas d'une fermeture prématurée pour cause de fortes intempéries.

**Je n'autorise pas** mon enfant à quitter seul le site et je viendrais le chercher en personne (ou ce sera une personne indiquée dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ») sur le lieu de repli qui me sera transmis par l'équipe pédagogique.

**3) Autorisation de « Droit à l'image » :**

**J'autorise** la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités extrascolaires, pour la présentation de ces activités, par la Commune sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville, Réseaux sociaux...) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2023- 2024.

**Je n'autorise pas** l'utilisation de l'image de mon enfant par la Commune.

**J'autorise** dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.

**Je n'autorise pas** l'utilisation de l'image de mon enfant au titre de reportage par les médias.

**4) Autorisation de réception d'informations par voie électronique ou téléphonique :**

**J'autorise** les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.

**Je n'autorise pas** les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.

**FICHE  
SANITAIRE DE  
LIAISON  
2023-2024**

**ENFANT :**  
**NOM :**  
**PRÉNOM :**  
**DATE DE NAISSANCE :** / /  
 GARÇON  FILLE

*Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles afin d'accompagner dans les meilleures conditions sanitaires possibles votre enfant durant les activités extrascolaires organisées par la ville d'Antibes.*

*Pour toutes questions liées à la santé de l'enfant, merci de vous rapprocher du service Santé Scolaire*  
**04 92 90 54 80**

**Autorité parentale**

Nom R1 : Prénom R1 : Téléphone R1 :  Mère  Père  
Nom R2 : Prénom R2 : Téléphone R2 :  Mère  Père

**Contacts autorisés à récupérer l'enfant**

Nom : Prénom : Téléphone :  
Nom : Prénom : Téléphone :

**Médecin traitant**

Nom : Prénom : Téléphone :

**Vaccinations obligatoires**

A jour des vaccinations obligatoires Oui  Non

**Important :**

***Pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée, vous devez joindre les photocopies de la page des vaccins du carnet de santé avec la fiche sanitaire.***

**Antécédents médicaux**

Veuillez indiquer les antécédents médicaux, chirurgicaux ou tout autre élément pouvant avoir des répercussions sur le séjour ?

-----  
-----  
-----

Accompagnement spécifique : Projet d'accueil individualisé (PAI) - Handicap

Un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (allergies alimentaire, médicamenteuses, diabète, épilepsie, asthme...).

Avez-vous fait une demande de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Oui  Non

Si vous avez coché oui à la question ci-dessus, merci de préciser la cause : .....

Votre enfant est-il en situation de handicap ? (Notification MDPH) Oui  Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH ? (Accompagnement d'un adulte) Oui  Non

Pathologies aiguës

L'enfant suit ou doit suivre un traitement médical pendant les séjours avec nuitées ? Oui  Non

*(Si oui une ordonnance récente et les médicaments correspondants doivent être joints (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*

Informations complémentaires

Votre enfant porte-t-il

des lunettes  des lentilles  des prothèses auditives  des prothèses dentaires

autre(s) précisez .....

Je soussigné, Nom : ..... Prénom : ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

## DEMANDE D'ALERTE SMS POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS ADOS

(Veuillez cocher les cases correspondant à vos souhaits)

Les réservations pour les accueils de loisirs des vacances scolaires se feront en ligne. Un SMS d'information relatif aux dates de réservations des activités sera transmis pour les familles ayant préalablement renseignés les demandes d'alertes SMS dans le dossier d'inscription.

### Lieux d'accueil

Petites vacances scolaire :

• **Centre Ados des Colonnes : 11 à 13 ans**

- Vacances d'Automne 2023
- Vacances d'Hiver 2024
- Vacances de Printemps 2024

• **Centre Ados des Semboules : 14 à 17 ans**

- Vacances d'Automne 2023
- Vacances d'Hiver 2024
- Vacances de Printemps 2024

Grandes vacances scolaires :

• **Centre Ados des Colonnes : 11/17 ans**

- Juillet 2024
- Août 2024

• **CLJ Plage – base de voile du Ponteil : 12/17 ans**

- Juillet 2024
- Août 2024

ATTENTION : Pour information, si votre enfant est scolarisé en 6ème et souhaite bénéficier des activités multisports des vacances scolaires, merci de vous rapprocher du Guichet Unique afin de remplir un dossier unique d'inscription 3/12 ans.

### **IMPORTANT :**

**Pour les petites vacances scolaires :** Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique 1 mois avant chaque campagne d'inscription en ligne.

**Pour les grandes vacances scolaires :** Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique pour le **Mardi 30 Avril 2024** dernier délai.

L'activité « club ados » propose des activités pour les adolescents antibois âgés de 11 à 14 ans. Celles-ci se dérouleront les vendredis soirs ou les samedis hors période de vacances scolaires.

Une équipe pédagogique, formée d'un directeur et de deux animateurs, aura en charge vos enfants sur ces différents temps.

Cette activité est proposée par la Direction Jeunesse ouverte toute l'année. Les tarifs sont dégressifs selon le quotient familial et selon les revenus de la famille (voir grille des tarifs DCM 16/04/2011).

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le ☎ 06 20 96 58 75 ou le ☎ 07 62 14 06 39 Ou par mail :

[SAJ@ville-antibes.fr](mailto:SAJ@ville-antibes.fr)

En cas d'annulation, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux. Pour le détail des remboursements, merci de vous référer à l'article 4-3, Remboursement du RIG applicable aux activités extrascolaires (petites vacances scolaires) du service animation jeunesse de la Direction Jeunesse.

### **Sorties prévues entre le 23 Septembre 2023 et le 15 décembre 2023 :**

- 23/09/2023 sortie découverte (tarif de 7€ à 20€) : Circuit protection des plages et découverte de la mer en Kayak
- 07/10/2023 sortie escapade (tarif de 2€ à 8€) : Atelier graffiti
- 21/10/2023 sortie gratuite : Freestyle Azur (festival international des sports extrêmes) Antibes
- 10/11/2023 sortie escapade (tarif de 2€ à 8€) : Ciné débat sur le thème du harcèlement scolaire
- 25/11/2023 sortie gratuite : Expérience : La protection des animaux avec les spécialistes
- 15/12/2023 sortie escapade (tarif de 2€ à 8€) : Théâtre : the band of New York soirée « rires »

---

**La Caisse d'Allocation familiale (CAF) est un partenaire principal dans le développement et le financement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.**



## LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies au cours de l'inscription sont enregistrées et utilisées par la commune d'Antibes Juan-les-Pins, de manière à permettre l'accueil de votre enfant au sein des activités extrascolaires et périscolaires organisées par la commune.

Les données sont nécessaires pour l'organisation de l'accueil des enfants, la facturation du service ou encore l'obtention de financements publics. Certaines données sont également obligatoires pour permettre l'accueil de votre enfant dans la collectivité, comme les relevés de vaccinations obligatoires.

Les données sont accessibles aux services mairie concernés. Elles peuvent être partiellement partagées avec les partenaires institutionnels (comme la CAF).

Vous trouverez, si vous le souhaitez, le détail des finalités, bases légales, nature des données collectées, durées de conservations, destinataires, dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

La Commune a nommé un délégué à la protection des données. Vous pouvez le contacter pour poser toute question relative à la protection de vos données, ou exercer ces droits auprès de lui, en joignant alors un justificatif d'identité, par email à l'adresse suivante : [rgpd@ville-antibes.fr](mailto:rgpd@ville-antibes.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos Droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Sous-Finalité	Base légale	Données	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de l'accueil (vérification des présences, préparation des repas, organisation matérielle)	Contrat avec les personnes concernées	Responsables légaux (identité, informations personnelles, adresses, coordonnées de contact), personnes habilitées à chercher l'enfant	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service en charge de l'accueil, direction.
Facturation (établissement des factures, établissement du tarif social, comptabilité)	Contrat avec les personnes concernées	Adresse de facturation, coordonnées bancaires, données fiscales	10 ans	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction.
Communication envers les parents et le public	Consentement des responsables légaux	Images ou voix de l'enfant captées pendant les activités	Le temps de l'inscription (si refus), le temps de validité de l'autorisation (si acceptation)	Service en charge de l'accueil
Suivi sanitaire et adaptation de l'accueil en fonction de l'état de santé de l'enfant	Obligation légale de fourniture d'une fiche sanitaire Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs	Relevés des vaccins obligatoires, Antécédents médicaux et chirurgicaux, Pathologies chroniques ou aiguës (PAI) Données de la fiche sanitaire, éventuel PAI	Durée de la scolarité avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service de santé municipal (santé scolaire), service en charge de l'accueil (pour les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant).
Obtention de financements (CAF)	Intérêt légitime du responsable de traitement de bonne gestion financière de la structure	Numéro d'allocataire	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction, santé scolaire.



# Bordereau d'accusé réception de dépôt de dossier d'inscriptions 11 – 17 ans 2023 2024

Le Guichet Unique accuse réception du dossier d'inscription 2023/2024 :

<u>Identification du demandeur :</u>	<u>Date et signature du Guichet Unique :</u>

Pour toutes informations concernant le suivi de votre dossier vous pouvez contacter le Guichet Unique :

☎ : 04 92 90 52 90

@ : [guichet.echange@ville-antibes.fr](mailto:guichet.echange@ville-antibes.fr)

11 Boulevard Gustave Chancel 06600 Antibes